

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT »

Siège Social : Fondouk Choucha -2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Maher GAIDA.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations incorporelles		394 000	386 640
Moins : amortissements		(389 093)	(386 640)
	1	4 907	-
Immobilisations corporelles		63 583 726	62 635 163
Moins : amortissements		(57 142 461)	(55 618 668)
	2	6 441 265	7 016 495
Immobilisations financières		5 972 950	6 177 578
Moins : provisions		(2 191 000)	(2 605 286)
	3	3 781 950	3 572 292
<u>Autres actifs non courants</u>		-	-
Total des actifs non courants		10 228 122	10 588 787
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		13 275 499	18 428 782
Moins : provisions		(713 807)	(713 807)
	4	12 561 692	17 714 976
Clients et comptes rattachés		3 262 779	7 410 502
Provisions		(449 101)	(685 078)
	5	2 813 678	6 725 424
Autres actifs courants		1 259 221	2 211 971
Provisions		(302 213)	(212 463)
	6	957 008	1 999 508
Autres actifs financiers		317 773	828 157
Provision		(45 859)	(45 859)
	7	271 914	782 298
Liquidités et équivalents de liquidités	8	160 056	30 891
Total des actifs courants		16 764 348	27 253 096
TOTAL DES ACTIFS		26 992 470	37 841 883

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 2018
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		9 000 000	9 000 000
Réserves		18 120 768	18 120 768
Résultats reportés		(35 657 763)	(21 391 699)
Autres capitaux propres		1 614 520	1 609 727
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		(6 922 475)	7 338 796
Résultat net de l'exercice		(14 524 947)	(14 266 063)
Total des capitaux propres	9	(21 447 422)	(6 927 267)
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provisions pour risques et charges		1 374 188	496 954
Emprunts		899 108	-
Compte courant actionnaires		6 000 000	6 000 000
Total des passifs non courants	10	8 273 296	6 496 954
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	15 137 421	20 518 334
Autres passifs courants	12	9 576 807	8 054 253
Autres passifs financiers	13	9 368 276	5 250 618
Découverts bancaires	14	6 084 092	4 448 991
Total des passifs courants		40 166 596	38 272 197
Total des passifs		48 439 892	44 769 151
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		26 992 470	37 841 883

ETATS DE RESULTAT COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019 ET 2018
(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
<u>Produits d'exploitation</u>	15	<u>24 460 207</u>	<u>33 151 493</u>
Ventes publics		10 074 738	13 607 430
Ventes hôpitaux		11 570 479	16 175 916
Ventes à l'Export		864 862	1 274 335
Autres produits d'exploitation		1 950 128	2 093 812
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>(38 109 325)</u>	<u>(43 275 710)</u>
Variation des stocks de produits finis et encours	16	(957 857)	(3 141 738)
Achats d'approvisionnements consommés	17	(14 218 379)	(17 640 290)
Charges de personnel	18	(18 250 989)	(17 896 833)
Dotations aux amortissements	19	(1 526 246)	(1 933 202)
Dotations aux provisions	19	(841 028)	(177 012)
Autres charges d'exploitation	20	(2 314 826)	(2 486 635)
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>(13 649 118)</u>	<u>(10 124 217)</u>
Charges financières nettes	21	(1 268 699)	(3 444 058)
Produits des placements	22	112 243	45 412
Autres gains ordinaires	23	98 671	89 577
Reprises sur provisions		656 857	268 963
Autres pertes ordinaires	24	(422 914)	(1 031 799)
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		<u>(14 472 960)</u>	<u>(14 196 123)</u>
Impôt sur les bénéfices	25	(51 987)	(69 940)
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>(14 524 947)</u>	<u>(14 266 063)</u>
Eléments extraordinaires		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>(14 524 947)</u>	<u>(14 266 063)</u>
		-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>		<u>(14 524 947)</u>	<u>(14 266 063)</u>

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019 ET 2018

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

ELEMENT S	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
A- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		(14 524 947)	(14 266 063)
Modification comptable		-	-
Résultat net après modification comptable		(14 524 947)	(14 266 063)
Ajustement pour :			
Amortissements		1 526 246	1 933 202
Provisions		841 028	177 012
Provisions pour départ à la retraite		132 551	(30 434)
Reprise sur Provisions		(656 857)	(268 963)
Quote part des subventions d'investissement inscrites aux résultats de l'exercice		(8 308)	(8 308)
Plus-value sur cessions d'immobilisations		-	(57 644)
Intérêts courus		(618)	(4 914)
Variation des :			
Stocks		5 153 283	5 014 863
Créances clients		4 147 723	3 382 126
Autres actifs courants		952 750	570 294
Autres actifs financiers		485 125	(23 991)
Fournisseurs		(5 380 912)	3 673 753
Autres passifs courants		1 522 554	2 788 171
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)		(5 810 382)	2 879 106
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements suite à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(955 923)	(384 103)
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles		-	57 644
Décassements pour prêts / fonds social accordés		-	(42 500)
Encaissements nets prêts fonds social		279 887	192 676
Décassements suite à l'acquisition d'immobilisations financières		(50 000)	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVEST. (B)		(726 036)	(176 283)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements fonds social		77 355	94 303
Décassements fonds social		(64 254)	(133 853)
Encaissement des crédits à court terme		27 764 352	(3 028 000)
Décassement des crédits à court terme		(24 046 220)	-
Encaissements des emprunts à long terme		2 000 000	-
Remboursement des emprunts à long terme		(700 750)	(1 000 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FIN. (C)		5 030 483	(4 067 551)
Incidences des variations des taux de changesur les liquidités (D)		-	-
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)		(1 505 935)	(1 364 728)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		(4 418 101)	(3 053 374)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	26	(5 924 036)	(4 418 101)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Présentation de la S.I.PHA.T, Des Principes
et
Méthodes Comptables Appliqués

I - Présentation de la S.I.PHA.T

Création

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien créée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique.
Son siège social est situé à 2013 Fondouk-Choucha – Ben Arous.

Son capital s'élève à 9 000 000 dinars et est divisé en 1 800 000 actions de valeur nominale de 5 dinars chacune, et se présente comme suit :

Nom & Prénom ou Raison Sociale	Nombre D'actions	Pourcentage De Détenion	Valeur Nominale
PHARMACIE CENTRALE	1 219 994	68%	6 099 970
STEC	212 268	12%	1 061 340
Z. Mohamed	109 527	6%	547 635
Z. Lamia	80 108	4%	400 540
T.E.P	18 379	1%	91 895
Z. Omar	10 554	1%	52 770
CH. Faten	10 500	1%	52 500
Autres	138 670	8%	693 350
Total	1 800 000	100%	9 000 000

Objet

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

II Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrits par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des

Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

1) Conventions Comptables de Base

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- L'unité monétaire
- La permanence des méthodes
- L'objectivité
- La périodicité
- Le rattachement des charges et des produits
- L'importance relative
- La prudence
- La réalisation du revenu
- La non compensation
- Le coût historique

2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisations	Apports PCT	Acquisitions S.I.PHA.T
- Logiciels informatiques		33,33%
- Constructions	5%	2,5%
- Matériels et équipements	12,5%	10%
- Matériels et outillages	12,5%	10%
- Matériels de transport	12,5%	20%
- Agencements, aménagements et installations	12,5%	10%
- Mobiliers et matériels de bureau	12,5%	10%

3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PHA.T se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement et d'Emballage (ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évalués à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêté des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au prix de revient relatif à chaque stade de fabrication. Au cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, on retient, pour la valorisation des produits semi-finis, le prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Signalons que les stocks de la S.I.PHA.T sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêté des états financiers.

5) Les dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des états financiers.

Les pertes et gains constatés lors de règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères ou leurs actualisations sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et inscrits parmi les charges financières nettes.

6) Faits marquants de l'exercice 2019 :

- (a) Changement de gouvernance de la SIPHAT au mois de juillet 2019 ;
- (b) Changement du commissaire aux comptes et désignation du groupement ABC/ FINACO en remplacement du cabinet CEGAUDIT lors de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 04/10/2019.

7) Evénements postérieurs à la date d'arrêté des comptes :

- (a) Obtention d'une garantie de l'état pour faciliter l'octroi de crédits pour l'achat de matières premières ;
- (b) Restructurations financières des crédits de la SIPHAT au profil des banques.

Notes aux Etats financiers Arrêtés au 31 Décembre 2019

1 - Immobilisations Incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Valeur comptable brute au 31/12/2018	386 640
Reclassements courant 2019	<u>7 360</u>
Valeur comptable brute au 31/12/2019	<u>394 000</u>
Amortissements cumulés au 31/12/2018	(386 640)
Dotations aux amortissements 2019	<u>(2 453)</u>
Amortissements cumulés au 31/12/2019	<u>(389 093)</u>
Valeur comptable nette au 31/12/2019	<u>4 907</u>

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements, arrêté au 31 Décembre 2019 est présenté dans *l'annexe 1*.

2 - Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

Valeur comptable brute 2018	62 635 163
Acquisitions / Reclassements 2019	<u>948 563</u>
Valeur comptable brute 2019	<u>63 583 726</u>
Amortissements cumulés au 31/12/2018	(55 618 668)
Dotations aux amortissements 2019	<u>(1 523 793)</u>
Amortissements cumulés au 31/12/2019	<u>(57 142 461)</u>
Valeur comptable nette au 31/12/2019	<u>6 441 265</u>

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements, arrêté au 31 Décembre 2019 est présenté dans *l'annexe 1*.

3 - Immobilisations Financières

Les immobilisations financières, s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 5 972 950 dinars contre 6 177 578 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 204 628 dinars.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

Eléments	31-déc-19	31-déc-18
- Participation SAIPH	3 625 975	3 625 975
(-) Provisions	(1 906 893)	(2 352 007)
- Participation PFIZER	405 000	405 000
- Participation Pierre Fabre	525 000	525 000
(-) Provisions	-	-
- Participation pôle technologique Sidi Thabet	175 000	125 000
(-) Provisions	(137 056)	(112 822)
- Prêts personnels à plus d'un an	1 235 381	1 490 009
(-) Provisions	(140 457)	(140 457)
- Dépôts et cautionnement	6 594	6 594
(-) Provisions	(6 594)	-
TOTAL DES VALEURS BRUTES	5 972 950	6 177 578
TOTAL DES PROVISIONS	(2 191 000)	(2 605 286)
VALEUR COMPABLE NETTES	3 781 950	3 572 292

4 - Stocks

La valeur des stocks de la SIPHAT s'élève au 31 Décembre 2019 à 13 275 499 dinars contre 18 428 782 dinars au 31 Décembre 2018, accusant une diminution de 5 153 283 dinars.

La ventilation des stocks se présente comme suit :

Stocks	31-déc-19	31-déc-18
- Matières premières	4 424 453	7 733 815
- Articles de conditionnement et d'emballages (ACE)	4 755 303	5 461 655
- Matières consommables	498 168	475 347
- Pièces de rechange	844 545	1 057 615
- Produits finis	722 817	1 374 094
- Produits semi-finis	1 932 041	2 238 621
- Stocks divers	98 172	87 635
Valeur comptable brute	13 275 499	18 428 782
- Provisions	(713 807)	(713 807)
Valeur nette comptable	12 561 692	17 714 976

5 - Clients et Comptes rattachés

Les créances clients s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 3 262 779 dinars contre 7 410 502 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 4 147 723 dinars.

La ventilation des créances clients se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés	31-déc-19	31-déc-18
- Clients ordinaires	2 776 302	6 959 411
- Clients douteux	660 455	685 078
- Clients Effets à recevoir	246 139	6 709
- Clients Avoirs à Etablir	(135 021)	(240 696)
- Clients avances sur commande	(285 096)	-
Valeur comptable brute	3 262 779	7 410 502
- Provisions	(449 101)	(685 078)
Valeur nette comptable	2 813 678	6 725 424

6 - Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 1 259 221 dinars au 31 Décembre 2019 contre 2 211 971 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 952 750 dinars.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants	31-déc-19	31-déc-18
- Crédit d'impôt sur les sociétés (*)	530 048	1 282 951
- Dépôts et cautionnements	41 009	55 160
- Crédit de TVA	285 711	461 514
- Cotisation assurance groupe	67 877	-
- Avances versées sur commandes	-	4 381
- Avance sur IS	86 956	86 956
- Autres retenues	-	6 234
- Produit à recevoir	231 472	295 323
- Charges constatées d'avance	16 148	19 450
Valeur comptable brute	1 259 221	2 211 970
- Provisions sur autres actifs courants	(302 213)	(212 463)
Valeur comptable nette	957 008	1 999 508

(*) Le crédit d'impôt relatif à l'exercice 2018 a été restitué le 31/12/2019.

7 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent à 317 773 dinars au 31 Décembre 2019 contre 828 157 dinars au 31 Décembre 2018 et qui correspondent à l'échéance à moins d'un an sur les prêts accordés au personnel de la SIPHAT.

Les autres actifs financiers s'analysent comme suit :

Autre actifs financiers	31-déc-19	31-déc-18
- Échéance à moins d'un an (prêts fonds social)	65 271	90 530
- Prêts et avances sur salaire	204 381	494 437
- Retenues médicaments	40 137	27 662
- Retenue SIPHAT auto	-	4 225
- Prêts aïd El Idhaa	5 799	115 881
- Avances sur primes et 13 ^{ème} mois	2 185	-
- Intérêts comptabilisés d'avance	-	95 422
Valeur comptable brute	317 773	828 157
- Provision pour dépréciation des actifs financiers	(45 859)	(45 859)
Valeur comptable nette	271 914	782 298

8 - Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2019 un solde de **160 056 dinars**, contre un solde de **30 891 dinars** au 31 Décembre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de **129 165 dinars**.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	31-déc-19	31-déc-18
- A.T.B devises	87 528	-
- Attijari Bank	41 928	-
- CCP	10 440	2 949
- B.T.	6 719	-
- BTL	4 593	-
- B.I.A.T.	4 498	-
- Caisse	4 350	419
- Chèques à l'encaissement	-	27 523
Total	160 056	30 891

9 - Capitaux propres

Les capitaux propres de la SIPHAT s'élèvent au 31 Décembre 2019 à - 21 447 422 dinars contre - 6 927 267 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 14 520 155 dinars. La situation nette de la SIPHAT au 31 Décembre 2019 est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres présenté dans l'annexe 2.

10 - Passifs non Courants

Les passifs non Courants de la société s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 8 273 296 dinars contre 6 496 954 dinars au 31 Décembre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 1 776 342 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Passifs non courants	31-déc-19	31-déc-18
- Provisions pour risques et charges (*)	1 374 187	496 954
- Emprunt BH	899 109	-
- Autres Passifs Financiers (**)	6 000 000	6 000 000
Total	8 273 296	6 496 954

(*) Le détail des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

Désignation	Montant
Indemnité départ à la retraite	629 504
Risque social et social	744 683
Total provisions pour risques et charges	1 374 187

(**) **PCT (compte courant à plus d'un an)** : Le solde de ce compte correspond à l'échéance à plus d'un an du compte courant actionnaires ouvert au nom de la Pharmacie Centrale de Tunisie. Ce compte courant provient de l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction en bourse de la société. Ce compte courant actionnaire n'est pas générateur d'intérêts.

11 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs s'élève au 31 Décembre 2019 à 15 137 421 dinars contre 20 518 334 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 5 380 913 dinars.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	31-déc-19	31-déc-18
- Fournisseurs locaux	4 649 231	3 321 076
- Fournisseurs étrangers	7 840 944	13 168 158
- Actualisation fournisseurs étrangers	167 684	1 833 078
- Effets à payer	2 067 483	1 925 402
- Retenue de garantie	169 387	31 430
- Fournisseurs factures non parvenues	259 959	239 191
Avance fournisseur	(17 267)	-
Total	15 137 421	20 518 334

12 - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 9 576 807 dinars contre 8 054 253 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 1 522 554 dinars.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

Autres passifs courants	31-déc-19	31-déc-18
- Personnel, rémunérations dues	152 446	127 940
- Etat, impôts et taxes	696 946	671 069
- CNRPS	7 262 875	4 920 302
- Diverses charges à payer	857 267	1 198 018
- Pénalité/marché PCT (*)	406 988	969 922
- Produits constatés d'avance	118 642	70 594
- Autres créiteurs divers	48 700	59 965
- Compte d'attente	32 943	36 443
Total	9 576 807	8 054 253

(*) Par lettre du 27 novembre 2019, la Pharmacie Centrale de Tunisie a notifié à la SIPHAT une pénalité d'un montant de 406 987,520 dinars suite au non-respect du calendrier de livraison du produit "CHLORURE DE SODIUM 0.9% Sol.P.Pref.Poche 500ml".

13 - Autres Passifs Financiers

Les Concours bancaires s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 9 368 276 dinars, contre 5 250 618 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 4 117 658 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres passifs Financiers	31-déc-19	31-déc-18
- Crédit d'exploitation ATB	3 000 000	3 000 000
- Crédit d'exploitation UBCI	2 000 000	2 000 000
- Echéance à moins d'un an sur emprunt non courant BH	650 142	
- Crédit d'exploitation BH	1 000 000	-
- Crédit de rééchelonnement UBCI	1 189 694	250 000
- Crédit de rééchelonnement STB	1 420 000	-
- Crédit de rééchelonnement UIB	108 440	-
- Intérêts courus non échus	-	618
Total	9 368 276	5 250 618

14 - Découverts bancaires

Les Découverts bancaires s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 6 084 092 dinars, contre 4 448 991 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 1 635 101 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Découverts bancaires	31-déc-19	31-déc-18
- U.B.C.I.	382 481	575 122
- BH	970 784	1 337 622
- B.N.A.	7 469	1 248
- U.I.B.	412 133	477 682
- B.T.	-	786
- A.T.B.	3 587 266	1 113 790
- B.I.A.T.	-	2 410
- S.T.B	723 959	940 304
- Attijari Bank	-	28
Total	6 084 092	4 448 991

15 - Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 24 460 207 dinars, contre 33 151 493 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 8 691 286 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Produits d'exploitation	31-déc-19	31-déc-18
- Ventes publics	10 074 738	13 607 430
- Ventes hôpitaux	11 570 479	16 175 916
- Ventes export	864 862	1 274 335
- Avoir à établir sur export	-	(105 674)
- Ventes animaux	52 287	61 528
- Produits Pierre Fabre & Pfizer	1 894 876	2 133 939
- Intérêts sur recouvrement clients	2 965	4 019
Total	24 460 207	33 151 493

16 - Variation des stocks des produits finis et semi-finis

La variation des stocks des produits finis et semi-finis s'élève au 31 Décembre 2019 à 957 857 dinars, contre 3 141 738 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 2 183 881 dinars.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Variation des stocks des produits finis et semi-finis	31-déc-19	31-déc-18
Variation des stocks des produits semifinis	306 580	3 373 692
Variation des stocks des produits finis	651 278	(231 954)
Total	957 858	3 141 738

17 - Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 14 218 379 dinars, contre 17 640 290 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 3 421 911 dinars.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Achats d'approvisionnements consommés	31-déc-19	31-déc-18
- Achats matières premières	3 283 505	8 186 171
- Achats matières consommables	489 036	809 521
- Achat ACE	3 232 899	4 322 967
- Achats autres fournitures	3 017 513	2 448 506
Total des achats	10 022 953	15 767 165
- Variation des stocks	4 195 426	1 873 125
Total des achats d'approvisionnements consommés	14 218 379	17 640 290

18 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 18 250 989 dinars contre 17 896 833 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 354 156 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Charges de personnel	31-déc-19	31-déc-18
- Salaires bruts	14 570 354	14 257 349
- Heures supplémentaires	471 797	605 475
- Dons de décès	1 600	13 499
- Dons de Aïd Idha	51 400	53 500
- Dons de retraite	130 746	157 857
- Autres charges de personnel	122 809	172 290
- Charges sociales légales	2 769 732	2 691 933
- Dotation / indemnité de départ à la retraite	132 551	63 139
(-) Reprise / provision pour départ à la retraite	-	(118 210)
Total	18 250 989	17 896 833

19 - Dotations aux amortissements et aux provisions

La dotation aux comptes d'amortissements et provisions s'élève au 31 Décembre 2019 à 2 367 274 dinars, contre 2 110 214 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 257 060 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Dotations aux comptes d'amortissement et provisions	31-déc-19	31-déc-18
- Dotation aux amortissements des immobilisations	1 526 246	1 933 202
Total des dotations aux amortissements	1 526 246	1 933 202
- Provisions pour dépréciations des stocks	-	37 861
- Provisions pour dépréciation des clients	-	123 872
- Dotation aux provisions pour risque et charge*	744 683	-
- Provisions actifs courant	89 751	-
- Provisions pour dépréciations autres actifs	-	4 381
- Prov dépréciations des Immob financières	6 594	10 898
Total des dotations aux provisions	841 028	177 012
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	2 367 274	2 110 214

20 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 2 314 826 dinars contre 2 486 635 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 171 809 dinars.

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Autres charges d'exploitation	31-déc-19	31-déc-18
- Entretien et réparation	201 547	262 309
- Travaux et façons exécutés par tiers	375 150	442 859
- Etudes et recherches de fonctionnement	108 516	81 948
- Primes d'assurance	353 166	328 257
- Autres charges	5 302	2
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	93 058	91 117
- Publicités, publications et relations publiques	166 823	364 103
- Transports de biens et de personnel	223 674	235 692
- Déplacements, mission et réception	15 828	29 276
- Formation du personnel	9 080	18 534
- Frais postaux et de communication	73 791	63 279
- Services bancaires et assimilés	268 247	158 197
- Impôts et taxes	299 150	287 621
- Droit d'enregistrement et de timbres	83 535	93 155
- Taxes sur véhicules	5 525	8 195
- Autres	32 434	22 091
Total	2 314 826	2 486 635

21 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 1 268 699 dinars contre 3 444 058 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 2 175 359 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Charges financières nettes	31-déc-19	31-déc-18
- Charges d'intérêts	1 811 217	1 341 957
- Pertes de change réalisée (*)	1 040 715	791 096
- Pertes de change latente (*)	-	1 229 755
- Gains de change réalisé (*)	(147 283)	(7 290)
- Gains de change latent (*)	(1 660 847)	(30 049)
- Actualisation des provisions pour départ à la retraite	-	24 637
- Pénalité de retard /opération de financement	224 897	93 953
Total	1 268 699	3 444 058

(*) Les pertes et gains de change de 2018 sont défalqués pour respecter le principe de comparabilité des exercices 2018 et 2019.

22 - Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 112 243 dinars, contre 45 412 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 66 831 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Produits des placements	31-déc-19	31-déc-18
- Produits de participations	102 000	27 100
- Intérêts sur comptes courants	1 518	1 804
- Intérêts sur prêts personnel	8 725	16 508
Total	112 243	45 412

23 - Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 98 671 dinars, contre 89 577 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 9 094 dinars.

La ventilation de ces gains se présente comme suit :

Autres gains ordinaires	31-déc-19	31-déc-18
- Subventions rapportées au résultat de l'exercice	8 308	8 308
- Plus-value/cession d'immobilisation	-	57 644
- Jetons de présence	-	23 625
- Divers produits	90 363	-
Total	98 671	89 577

24 - Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 422 914 dinars contre 1 031 799 dinars au 31 Décembre 2018, soit une diminution de 608 885 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres Pertes ordinaires	31-déc-19	31-déc-18
- Pénalités sur marchés	406 988	970 408
- Jetons de présence	3 688	26 057
- Pénalité de retard	6 003	150
- Dons et autres	6 235	35 184
Total	422 914	1 031 799

25 - Impôt sur les bénéfices

L'impôt théorique sur les bénéfices au 31 Décembre 2019 s'élève à 51 787 dinars.

Le décompte fiscal théorique est détaillé dans *l'annexe 4*.

26 – Note sur Etat des Flux de trésorerie

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2019 se présente comme suit :

Libellé	31-déc-19	31-déc-18
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	-	27 523
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	-	-
B T L	4 593	-
BQUE DE TUNISIE	6 719	(786)
A BANK	-	-
ATTIJARI BANK	41 928	(28)
BIAT	4 498	(2 410)
BTKD	-	-
ATB DEVICES	87 528	

CHEQUES POSTAUX	10 440	2 949
CAISSE PRINCIPALE	4 350	419
U B C I	(382 481)	(575 122)
B HABIT	(970 784)	(1 337 622)
U I B	(412 133)	(477 682)
BNA	(7 469)	(1 248)
A T B	(3 587 266)	(1 113 790)
STB	(723 959)	(940 304)
Total	(5 924 036)	(4 418 101)

27 – Engagements Hors Bilan

Les principaux engagements hors bilan de la société à la date du 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

1. Les montants des bons de commandes fournisseurs lancés non exécutés au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Fournisseurs	Montant en Dinars	Montant en Euro
GLATT	104 944	33 422
SGD	577 485	181 568
ASTRA PLASTIQUE	81 360	25 485
TUNIS ENSEIGNES	464 000	-
Total	1 227 789	240 474

2. Le montant des intérêts non courus sur l'emprunt à Moyen Terme d'un montant de 2 000 000 dinars accordé par la Banque de l'Habitat, s'élève au 31/12/2019 à 167 935 dinars.
3. Le montant des intérêts non courus sur les prêts logements accordés au personnel par la SIPHAT sont estimés à 414 507 dinars.

ANNEXES

Tableau des immobilisations et des amortissements arrêté le 31 décembre 2019

(Exprimé en dinars)

	Valeurs brutes 31/12/2018	Acquisitions & Reclassements 2019	Cessions 2019	Valeurs brutes au 31/12/2019	Amortissements au 31/12/18	Dotations 2019	Amortissements au 31/12/2019	Valeurs nettes au 31/12/2019
Logiciels	386 640	7 360		394 000	386 640	2 453	389 093	4 907
TOTAL IMMO. INCORP.	386 640	7 360	-	394 000	386 640	2 453	389 093	4 907
Terrains	531 887	0		531 887		-	-	531 887
Constructions	7 750 692	0		7 750 692	6 560 421	63 593	6 624 014	1 126 678
Agencements et Installations	14 284 533	168 867		14 453 400	12 836 950	383 654	13 220 604	1 232 796
Matériel de transport	661 237	0		661 237	661 237	-	661 237	-
Matériel d'équipements	33 906 726	865 796		34 772 522	31 533 784	852 632	32 386 416	2 386 106
Matériel et outillage	2 940 624	229 568		3 170 192	2 019 276	171 053	2 190 329	979 863
Mobiliers et Matériel de Bureau	2 210 758	33 038		2 243 796	2 007 000	52 861	2 059 861	183 935
Immobilisations en cours	348 706	(348 706)		-			-	-
TOTAL IMMO. CORP.	62 635 163	948 563	-	63 583 726	55 618 668	1 523 793	57 142 461	6 441 265

Tableau de variation des capitaux propres
Au 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Autres Capitaux Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 609 727	(21 391 699)	(14 266 063)	(6 927 267)
Affectation du résultat							14 266 063	14 266 063
-Réserves								0
-Dividendes								0
-Fonds social								0
-Reports à nouveau						(14 266 063)		(14 266 063)
Fonds social								0
- Intérêts 2019					66 577			66 577
-Fonds perdus 2019					(64 254)			(64 254)
-Affectation ventes déchets 2019					10 778			10 778
Quote part matériel subventionné 2019					(8 308)			(8 308)
Résultat de l'exercice 2019							(14 524 947)	(14 524 947)
Solde au 31/12/2019	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 614 520	(35 657 763)	(14 524 947)	(21 447 422)

RESULTAT PAR ACTION

Eléments	2019	2018
Résultat net de l'exercice	(14 524 947)	(14 266 063)
Nombre d'actions en circulation	1 800 000	1 800 000
Résultat par action	(8,069)	(7,926)

Annexe 3

Soldes Intermédiaires De Gestion
Au 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

PRODUITS	31/12/2019	31/12/2018	CHARGE	31/12/2019	31/12/2018	SOLDE	31/12/2019	31/12/2018
			S			S		
Revenus et autres produits d'exploitation	24 460 207	33 151 493	Stockage ou (déstockage de production)	957 857	3 141 738			
Total	24 460 207	33 151 493	Total	957 857	3 141 738	Production	23 502 350	30 009 755
Production	23 502 350	30 009 755	Consommations intermédiaires	14 218 379	17 640 290	Marge / coût matières	9 283 971	12 369 464
Marge / coût matières	9 283 971	12 369 464	Services extérieurs	1 896 295	2 055 988			
Total	9 283 971	12 369 464	Total	1 896 295	2 055 988	Valeur ajoutée	7 387 676	10 313 477
Valeur ajoutée	7 387 676	10 313 477	Impôts et taxes	418 531	430 647			
			Charges de personnel	18 250 989	17 896 833			
Total	7 387 676	10 313 477	Total	18 669 520	18 327 480	Excédent brut d'exploitation	(11 281 844)	(8 014 003)
Excédent brut d'exploitation	(11 281 844)	(8 014 003)	Charges financières nettes	1 268 699	3 444 058			
Produits des placements	112 243	45 412	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 367 274	2 110 214			
Autres gains ordinaires	98 671	89 577	Autres pertes ordinaires	422 914	1 031 799			
Reprise sur provisions	656 857	268 963	Impôt sur les bénéfices	51 987	69 940			
Total	(10 414 073)	(7 610 052)	Total	4 110 874	6 656 011	Résultat net de l'exercice	(14 524 947)	(14 266 063)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.
TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL Au 31 Décembre 2019
(Exprimé en dinars)

A- Résultat comptable avant IS	(14 472 960)
B- REINTEGRATIONS	1 089 131
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 CV fiscaux	
Dotation aux amortissements excédentaire par rapport au taux maximum	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 CV (exception : assurance, chauffeur, frais de gardiennage)	
Transactions, amendes, confiscations et pénalités	0
Dons & subventions excédentaires	0
Réceptions, cadeaux, frais de restauration et de spectacle excédentaires à 1% du chiffre d'affaires brut	0
Taxe sur les voyages	600
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	89 751
Provisions pour risques et charges	744 683
Provisions pour dépréciation des stocks	
Perte / évaluation des stocks 2019 à la valeur de réalisation nette	
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	6 594
Provisions pour départ à la retraite	132 551
Pertes de change latente 2019	-
Reprise gain de change latent 2018	98 872
Charges liées à des exercices antérieurs	5 302
Ventes déchets affectées aux fonds social	10 778
C- DEDUCTIONS	4 252 781
Dividendes des actions régulièrement distribués par les sociétés tunisiennes.	0
Plus-value sur les actions de sociétés cotées en bourse ou d'introduction en bourse	0
Gains de change latent 2019	1 660 847
Reprise perte de change latente 2018	1 833 077
Reprise sur provisions pour dépréciation des Titres de Participations	0
Reprise sur provisions stocks	
Perte / évaluation des stocks 2018 à la valeur de réalisation nette	
Reprise sur provisions clients	235 977
Reprise sur provisions pour dépréciation des Titres de Participations	420 880
Reprise sur provisions / dépréciation des actifs	
Produit de participation	102 000
D- BENEFICE FISCAL AVANT IMPUTAION DES PROVISIONS (A+B-C)	(17 636 610)
(-) Provisions déductibles	0
BENEFICE FISCAL APRES IMPUTATION DES PROVISIONS	(17 636 610)
(+) Réintégration dotation aux amortissements 2019	1 526 246
Perte fiscale reportable sur 5 ans inclusivement	(16 110 364)
Amortissements réputés différés de l'année	1 526 246
IS DU = MAX [a ; b ; c]	51 787
a. 25% BENEFICE FISCAL :	0
b. Min impôt : 0.2% CA BRUT LOCAL + 0.1% CA EXPORT = (25461020.144 x 0.2%) + (864862.417 x 0,1%)	51 787
c. Seuil minimum d'impôt :	500

LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de la société SIPHAT,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion défavorable :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie, SIPHAT, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Les états financiers font ressortir un total net du bilan de 26 992 470 dinars, des capitaux propres négatifs avant affectation du résultat de 21 447 422 dinars et un résultat déficitaire après impôt de 14 524 947 dinars.

Nous avons effectué notre contrôle conformément aux normes d'audit d'usage.

Nous n'exprimons aucune opinion sur les états financiers ci-joints de la société SIPHAT. En raison de l'importance des problèmes soulevés dans la section « Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion » de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir tous les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.

Cette impossibilité d'exprimer une opinion doit être interprétée au regard des dispositions de l'article 269 du code des sociétés commerciales comme une opinion défavorable, **c'est-à-dire une désapprobation des comptes** qui nous ont été présentés.

2. Fondement de l'impossibilité d'exprimer une opinion et donc de la désapprobation des comptes :

Limitations relatives aux immobilisations corporelles et leurs amortissements :

i. Limitations relatives à la réalité, l'exhaustivité et la valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles

1. Contrairement aux dispositions de l'article 8 du code de commerce Tunisien et à l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, la société n'a pas procédé à l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles depuis plusieurs exercices et dont la valeur brute au 31 décembre 2019 s'élève respectivement à 63 583 726 dinars et 394 000 dinars.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer ni sur la réalité, l'exhaustivité ni sur la valorisation de ces immobilisations, ni sur les éventuels écarts pouvant exister entre les soldes comptables et les valeurs réellement existantes à cette même date et en date d'ouverture.

Notons qu'au cours de l'exercice 2021, une mission d'inventaire physique des immobilisations et d'apurement des comptes qui leur sont rattachés a été lancée par la SIPHAT, un prestataire a été sélectionné mais demeure toujours en cours de validation.

ii. Limitations relatives à la propriété et la valorisation du terrain :

2. Une expropriation de deux parcelles de terrains a été réalisée par le ministère de l'équipement dans le cadre de la construction de l'échangeur de Choucha. La première expropriation a été réalisée dans le cadre de la construction dudit échangeur et a fait l'objet d'une indemnisation au profit de la SIPHAT, en 2011, d'une valeur de 175 525 dinars. La deuxième expropriation a été réalisée dans le cadre de la construction du tribunal de première instance à Ben Arous, mais n'a fait l'objet, jusqu'au jour d'aujourd'hui d'aucune indemnisation financière ou foncière.

La valeur brute de la seconde parcelle n'a pas été encore déterminée, ni déduite et figure toujours au bilan de la société parmi les terrains présentés au bilan.

Quant à la première parcelle, nous n'avons pas été en mesure de valider sa valeur de sortie, constatée pour une valeur de 4130 dinars, ainsi que la plus-value inhérente comptabilisée pour 171 395 dinars, (cession intervenue courant 2011).

A titre d'information, la valeur globale des terrains comptabilisés au 31 décembre 2019, s'élève à 531 887 dinars.

Par conséquent, les immobilisations corporelles se trouvent majorées en date d'ouverture et au 31/12/2019, mais nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact de cette opération sur les capitaux propres d'ouverture faute d'informations pertinentes.

3. Notons enfin, qu'aucune information concernant cette transaction, la procédure d'indemnisation éventuelle en cours ou de la valeur estimée de la compensation, n'a été indiquée dans les notes aux états financiers.

iii. Limitation relative à l'exhaustivité des amortissements des aménagements mis en service sans procès-verbal de réception :

4. La société a réalisé courant des exercices précédents, des travaux d'aménagement du site « Solutés massifs » d'un montant brut de 341 345 dinars. Le site aménagé est entré en exploitation depuis plusieurs années. Toutefois, le procès-verbal de réception définitive qui nous a été communiqué n'est pas daté, nous empêchant, ainsi, de valider précisément la date de sa mise en service et par conséquent, la valeur des amortissements cumulés constatés suite à notre réserve formulée dans notre rapport de revue limitée au 30 juin 2019.
5. Notons, par ailleurs, que nous ne disposons pas d'informations sur le sort du cautionnement définitif ainsi que sur la retenue de garantie correspondants. Enfin, aucune information pertinente n'a été indiquée au niveau des notes aux états financiers notamment concernant l'existence d'éventuels conflits avec le fournisseur ou d'autres engagements bilans ou Hors Bilans liés au marché signé avec le fournisseur concerné.

iv. Limitation relative à la valorisation des équipements et matériels de transport

6. Contrairement aux dispositions de la norme comptable n° 5 relative aux immobilisations corporelles, la société ne procède pas à l'estimation de la valeur résiduelle lors de l'acquisition des équipements industriels et des matériels de transport dont la valeur brute s'élève au 31/12/2019 respectivement à 34 772 522 dinars et 661 237 dinars. Cette situation est de nature à aboutir à un suramortissement desdits équipements et matériel et aurait un impact sur leurs valeurs comptables nettes ainsi que sur ses capitaux propres d'ouverture. Faute d'informations pertinentes, nous sommes dans l'impossibilité d'estimer la valeur résiduelle (qui devrait être déduite de la base de calcul des amortissements) et par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact que cette dernière pourrait avoir sur la valorisation des immobilisations corporelles nettes et des capitaux propres de la société à l'ouverture et au 31/12/2019.

v. Limitation relative à la valorisation des amortissements et des dépréciations des immobilisations :

7. Selon la note 2, des états financiers, la société SIPHAT applique deux taux d'amortissement différents, pour une même catégorie homogène d'immobilisation. En effet, selon que cette immobilisation provienne de l'apport en nature effectué par la Pharmacie Centrale de Tunisie, le taux utilisé est fixe et s'élève à 12,5% pour tous les biens sauf les constructions (soit une durée d'amortissement de huit ans seulement après l'apport réalisé en 2001 et ce quelque soit la nature et la durée de vie du bien amortissable apporté), et s'il provient des acquisitions de la SIPHAT, le taux utilisé devient variable en fonction de la nature de l'immobilisation. L'analyse de cette politique d'amortissement pratiquée depuis la création de la SIPHAT indique un suramortissement évident de ses outils de production et de ses bâtiments. En effet, au 31/12/2019, les amortissements cumulés représentent 90% de la valeur brute des immobilisations qui s'élève à 63 583 726 dinars.

Ce traitement est contraire aux dispositions de la norme comptable n° 5 relative aux immobilisations corporelles, qui prévoit que la durée d'utilisation d'un bien est définie en fonction de l'utilité attendue de ce bien pour l'entreprise et en fonction de la cadence de la consommation des avantages économiques futurs procurée par l'utilisation dudit bien, et ce, abstraction faite de ses spécificités juridiques.

8. Cette situation est aggravée par le fait qu'il n'existe pas de test de dépréciation (« impairment test ») sur les composants significatifs de l'outil de production et des bâtiments et qu'il n'existe pas d'analyse des coûts de sous activité desdits équipements afin de déterminer la quote-part appropriée des amortissements à imputer aux produits finis et semi finis tels que nous le verrons ultérieurement.
9. Par ailleurs, cette politique d'amortissement erronée a un impact direct sur le coût de production des produits fabriqués par la SIPHAT qui se retrouvent pour certains, ne supportant aucune charge d'amortissement étant donné que leurs machines de production sont totalement amorties comptablement, alors qu'en réalité, elles continuent toujours à contribuer à la fabrication de certains médicaments. Ainsi, nous considérons que ce traitement ne reflète pas la réalité économique des amortissements constatés et conduirait à un suramortissement des immobilisations corporelles et à une minoration des capitaux propres d'ouverture de la société ainsi qu'un calcul erroné des coûts de production et des coûts de revient des stocks au 31/12/2019 et antérieurs.
10. Enfin, la société n'applique pas l'approche de comptabilisation et d'amortissement par composant de ses immobilisations complexes, nécessitant un traitement comptable approprié. En effet, certains éléments d'un même outil de production peuvent suivre des rythmes

d'amortissement différents requérant leur suivi distinctement au niveau des bases de gestion des immobilisations et des amortissements.

Toutes ces anomalies, impactent la manière d'appréhender les immobilisations, l'imputation de leur valeur d'entrée, les méthodes de calcul des amortissements ainsi que l'évaluation des dépréciations éventuelles desdites immobilisations.

Limitations et réserves relatives aux immobilisations financières :

i. Limitation relative à la valorisation des titres de participation

11. Au 31/12/2019, les actifs de la société SIPHAT présentent des titres de participations d'une valeur brute de 4 730 975 dinars correspondant à des participations détenues dans les sociétés SAIPH, Laboratoire PFIZER, PIERRE FABRE Médicaments Production Tunisie et BIOTECHPOLE Sidi Thabet.

La valeur d'acquisition et la valeur brute du portefeuille n'a pu être validée faute de mise à notre disposition d'éléments probants suffisants et appropriés (contrats de souscription, contrats d'achat, ...). Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valorisation de ces titres de participations en date d'ouverture et au 31/12/2019.

ii. Limitation relative à la réalité, la valorisation et l'exhaustivité des prêts au personnel et les avances

Le compte de prêts à plus d'un an « Prêt Personnel », accordés au personnel sur le fonds social, présente un solde débiteur de 1 235 381 dinars au 31/12/2019 et fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 140 457 dinars. De même, le compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » présente un solde débiteur de 65 271 dinars et fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 45 859 dinars à cette même date. L'audit de cette rubrique a révélé les insuffisances suivantes

12. Nous avons constaté un écart de 1 042 dinars entre le solde balance et le solde du grand livre du compte « Prêt Personnel » (solde balance s'élève à 1 235 381 dinars contre un solde grand livre de 1 234 339 dinars). Cet écart est compensé par un écart équivalent au niveau du compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » (solde balance s'élève à 65 271 dinars contre un solde grand livre de 66 313 dinars). Ces écarts reflètent une anomalie significative liée à la piste d'audit entre grand livre et balance.

13. Par ailleurs, les prêts accordés par la SIPHAT selon les balances de paie se détaillent comme suit :

- ✓ Prêt personnel (secours)
- ✓ Prêt personnel (secours 2)
- ✓ Prêt personnel 1
- ✓ Prêt Auto SIPHAT
- ✓ Prêt Amicale
- ✓ Prêt fonds social
- ✓ Prêt fonds social complément
- ✓ Prêt complément fonds social
- ✓ Prêt Aïd Idha

Ces prêts sont gérés sur trois systèmes différents, à savoir, la « balance de paie », les « états extra comptables » et la « balance comptable ». Tous les systèmes ne sont pas cohérents les uns avec les

autres. Par ailleurs, la balance comptable ne retrace pas la réalité, la granularité et l'exhaustivité desdits prêts. En effet :

- Certaines rubriques de prêts figurant dans la balance de paie ne figurent pas dans la balance comptable (prêt aïd idha, prêt personnel 1...)
- Certains prêts figurant dans les états extra comptables ne sont pas retracés dans la balance tel que le prêt logement sur fonds social qui n'est pas logé dans un compte comptable dédié.
- Certains comptes comptables contiennent plusieurs prêts de natures différentes. A titre d'exemple, les retenues effectuées sur les Prêts personnel (secours) ; Prêts personnel (secours 2) ; Prêts personnel 1, ainsi que les avances sont comptabilisées de façon regroupée dans le compte « Avances Sur Salaires ».

14. De même, l'état extra comptable de suivi des avances présente, au 31/12/2019, un solde de 7 059 dinars contre un solde comptable de 204 382 dinars à cette même date, soit un écart 197 323 dinars non justifié.

15. De plus, la société n'effectue pas le suivi des montants accordés aux salariés via des comptes comptables auxiliaires. Cette situation rend le contrôle et la justification des soldes des prêts et avances accordés très complexes, d'autant plus qu'il existe plusieurs types de prêts accordés sur le fonds social (à long terme, à moyen terme et à court terme) et dont les modalités de remboursement sont différentes (car logés dans un même compte comptable). De plus, nous n'avons pas pu avoir les états de suivi extra comptables par matricule desdits prêts dans le but d'effectuer le rapprochement des sources comptables et extra comptables.

16. En outre, un reclassement non justifié d'un montant de 142 842 dinars a été réalisé par la SIPHAT depuis le compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » vers le compte « Prêt Personnel » afin de l'aligner avec celui du compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » à l'échéance à moins d'un an figurant dans l'état extra comptable issu de la Direction des Ressources Humaines et dont la valeur s'élève à 65 271 dinars au 31/12/2019. Notons, en plus, qu'un écart non justifié de 47 190 dinars persiste entre le restant dû à long terme dudit prêt figurant dans le même état extra comptable et le solde comptable du compte « prêt personnel ».

Également, la dépréciation constatée sur l'échéance à moins d'un an (dont le montant s'élève à 65 271 dinars au 31/12/2019), en plus de ne pas être justifiée, n'a pas été mise à jour depuis 2015 malgré les risques de dépréciation très élevés de ce poste du bilan.

17. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, il existe des mouvements débités dans le compte « prêts personnel » d'un montant de 86 912 dinars qui ne sont pas indiqués dans l'état extra comptable. Inversement, l'état extra comptable indique l'octroi d'un prêt logement d'un montant de 20 000 dinars qui n'est pas tracé en comptabilité.

18. Notons enfin, que compte tenu des anomalies sus indiquées, l'information sur les intérêts non courus sur ces prêts, n'a pas été portée au niveau de la note sur les engagements hors bilans de la société.

A la lumière des anomalies susmentionnées, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'anomalies (que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes), sur la correcte valorisation des comptes de prêts sociaux au 31/12/2019 et sur les éventuelles dépréciations à constater.

Limitations relatives aux stocks :

i. Limitation relative à la réalité et la valorisation des stocks à l'ouverture

19. Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique ayant eu lieu à l'ouverture des comptes (à savoir le 01/01/2019) et ce, du fait de notre désignation par l'assemblée générale ordinaire du 04 octobre 2019 postérieurement à la date d'inventaire. Par ailleurs, nous n'avons pas pu mettre en place des mesures de contrôle alternatives compte tenu des nombreuses anomalies de contrôle interne au niveau de la gestion des stocks. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exactitude des données quantitatives indiquées dans le rapport d'inventaire, ni sur la réalité, ni sur la valorisation des stocks à cette même date.

ii. Limitation relative à l'existence et l'exhaustivité des quantités en stocks à la date de clôture :

20. L'inventaire physique des stocks s'est déroulé entre les mois de décembre 2019 et janvier 2020 mais la société n'a pas procédé à la reconstitution de ses stocks au 31/12/2019 en fonction des flux d'entrées et de sorties des produits et des matières entre la date de clôture et les dates de prise d'inventaire.

21. Par ailleurs, il existe des écarts entre le solde extra comptable et la valeur inventoriée des stocks au 31/12/2019 estimés à un risque de surévaluation de 879 518 dinars et un risque de sous-évaluation de 778 319 dinars soit un risque d'erreurs, de détournement ou de perte, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Stocks rapprochés au 31/12/2019				
Libellé	Stock théorique (communiqué en octobre 2020) (1)	Stock physique comptabilisé (2)	Ecarts de surévaluation (Stocks physique sup. au Stock théorique) (2)-(1)	Ecarts de sous-évaluation (Stocks physique inf. au Stock théorique)
STOCKS PIECES DE RECHANG	841 964	844 545	2 581	
STOCKS DIVERS	72 383	98 172	25 789	
STOCKS MAT CONS DE PROD	489 026	498 168	9 142	
STOCKS ACE LOCAUX	4 265 820	4 755 303	489 483	
STOCKS MATIERES PREMIERES IMPORTEES	4 071 930	4 424 453	352 523	
STOCKS SEMI-FINIS	2 687 839	1 932 041		-755 798
STOCKS PRODUITS FINIS	745 337	722 817		-22 521
Total	13 174 299	13 275 499	879 518	-778 319
Ecart			101 199	

Après audit, il s'est avéré que ces écarts proviennent, en partie, de certains mouvements de stock effectués sur le système de gestion des stocks de l'ERP, MFGPRO, bien postérieurement à la date de l'inventaire physique (soit jusqu'à octobre 2020 puisque le système de gestion des stocks n'est pas verrouillé après l'opération d'inventaire). Impactant ainsi, les quantités et les valeurs du stock à la date du 31/12/2019.

Par conséquent, le système de gestion de stock sur MFGPRO présente de nombreuses anomalies en matière de clôture des comptes, du respect de principe de séparation de périodes

et en matière de valorisation, ce qui remet en cause la fiabilité des valeurs des stocks présentés au niveau des états financiers.

Enfin, la mise à jour éventuelle des écarts d'inventaire entre le solde physique et le solde théorique au niveau du système de gestion des stocks de l'ERP MFGPRO n'a pas fait l'objet d'une enquête administrative pour expliquer et justifier l'origine de ces écarts et l'approbation de la direction générale sur les ajustements apportés.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'existence, la valorisation et l'exhaustivité des quantités de produits en stocks au 31/12/2019 ainsi que sur l'absence d'anomalies, que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iii. Limitation relative à l'exhaustivité et à la valorisation des dépréciations des stocks et ceux destinés à la destruction :

22. Les stocks arrêtés au 31/12/2019 font apparaître un solde brut de 13 275 499 dinars et font l'objet de provisions pour dépréciation à hauteur de 713 807 dinars dont 494 857 dinars au titre des produits destinés à la destruction en 2019. Il est à noter que ladite dépréciation sur stocks n'a pas été mise à jour et demeure inchangée depuis 2018 malgré la détérioration de la situation des stocks.
23. L'absence de système FEFO – First Expired First Out (ou Premier Périmé, Premier Sorti) ne permet pas d'estimer de façon fiable la valorisation et la dépréciation des stocks.
24. Par ailleurs, les stocks dépréciés :
 - Ne figurent pas tous parmi les valeurs brutes en stock,
 - Ne sont pas inventoriés,
 - Sont stockés dans des conditions déplorables et
 - Ont une valeur réelle de 1 038 172 dinars (selon un rapport de destruction qui nous a été remis à une date postérieure au 31/12/2019) et non 494 857 dinars, comme ci-dessus provisionné.
25. De même, le stockage, l'enlèvement et la destruction de ces stocks ont été réalisés entre le 10/12/2019 et le 31/01/2020 dans des conditions sanitaires et écologiques plus que questionnables.
26. En outre, le système d'information et l'état d'inventaire effectué par la société n'indiquent pas à la date de clôture :
 - Les stocks périmés ou endommagés
 - Les stocks non mouvementés ou à rotation lente,
 - Les stocks rossignols,
 - Les stocks liés aux produits déficitaires,
 - Les stocks destinés à la destruction.
27. Sachant enfin, que la SIPHAT dispose d'un stock au 31/12/2019 de 13 275 499 dinars par rapport à des achats consommés de 14 218 379 dinars soit l'équivalent de 93% d'une année de consommation stockée, ce qui augmente considérablement le risque de péremption des produits périssables en raison d'un sur stockage évident non justifié économiquement.

Ainsi nous ne pouvons pas nous assurer de l'estimation appropriée des dépréciations constatées au 31/12/2019, ainsi que de l'absence d'anomalies que celle-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iv. Limitation relative à la méthode de valorisation des stocks :

28. La société adopte la méthode du coût moyen pondéré pour la valorisation de tous ses stocks sans faire la distinction entre les stocks fongibles et non fongibles, les stocks identifiables de ceux non identifiables et enfin les produits périssables et ceux qui ne le sont pas. Nous estimons que, pour l'industrie pharmaceutique, l'évaluation des matières premières, des encours et des produits finis selon la méthode, FEFO, ci-dessus évoquée, représente la méthode la plus adaptée étant donnée la nature périssable desdits produits. Quant aux stocks de pièces de rechange, identifiables, la méthode du FIFO (first in first out) demeure la mieux indiquée.
29. Par ailleurs, malgré que la SIPHAT ait une obligation réglementaire de vendre aux officines sur la base de tarifs homologués, elle ne se réfère pas à la valeur de réalisation nette afin d'estimer les éventuelles dépréciations à constater sur les produits finis et encours destinés à être vendus à ces officines (et ce conformément à la norme comptable tunisienne NCT 4).
30. Notons également, que les destructions, les pertes, les vols et les gaspillages engendrés par le processus d'approvisionnement, de retour de marchandises et ou de production, ne sont pas comptabilisés en tant que pertes d'exploitation au niveau des états financiers. Ils sont présentés parmi les variations de stocks faussant ainsi les résultats d'exploitation de l'entreprise.

v. Limitation relative au coût de production des produits finis et/ou semi finis

31. La société ne tient pas de comptabilité analytique lui permettant de déterminer de manière fiable les différentes strates de coût (prix d'achat, cout d'acquisition, cout de production, cout de revient et valeur de réalisation nette, marge par produit) de chaque produit fabriqué ou en cours de fabrication. La méthode extra comptable de valorisation utilisée par la SIPHAT, n'est pas suffisamment expliquée, documentée et ou justifiée. Ainsi, les clés de répartitions des charges indirectes ne sont pas à jour et ne sont pas justifiées, les charges d'amortissement utilisées ne sont pas fiables, les frais de personnel ne sont pas répartis par centre de coût, les coûts de sous activité, les charges supplétives, les charges financières et administratives...ne sont pas considérés pour le cout de revient.
32. Notons que la méthode de valorisation des stocks des produits finis et semi finis retenue par la SIPHAT et déclarée dans ses notes aux états financiers, se présente comme suit :
- ✓ Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.
 - ✓ Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au prix de revient relatif à chaque stade de fabrication. Au cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, on retient, pour la valorisation des produits semi-finis, le prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%. Cette méthode adoptée et divulguée n'est pas reconnue par la norme comptable tunisienne NCT 4 relative au traitement des stocks.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valorisation des stocks de produits semi finis et des produits finis au 31/12/2018 et au 31/12/2019, ainsi que sur leur impact sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres.

Limitations relatives aux clients et comptes rattachés :

i. Limitation relative à la réalité, la valorisation et l'exhaustivité des créances clients à la date de clôture :

33. Les mouvements effectués sur les comptes clients ainsi que leurs soldes au 31/12/2019 ne sont

pas justifiés, car non lettrés.

34. De même, il existe un écart non justifié entre le solde comptable et extra comptable du client Pharmacie Centrale d'un montant de 69 835 dinars sur un montant comptable brut de 1 143 644 dinars (contre un solde extra comptable de 1 213 479 dinars).
35. Par ailleurs, les soldes clients étrangers présentent des soldes créditeurs non mouvementés d'un montant de 21 268 dinars qui ne sont pas justifiés à la date de clôture faute d'informations pertinentes sur les montants en devises y afférents.
36. De plus, les effets à recevoir n'ont pas fait l'objet d'inventaire physique en date d'ouverture, ni au 31/12/2019 ni à une date ultérieure d'autant plus qu'un écart d'un montant de 11 845 dinars existe entre le solde comptable et le suivi extra comptable à cette même date.

Solde Comptable au 31/12/2019	Solde issu de l'état Extra comptable au 31/12/2019	Ecart
246 139	234 293	11 845

ii. Réserves liées à l'exhaustivité des créances clients :

37. L'analyse des écarts sur solde client entre la comptabilité, le suivi issu de l'ERP MFGPRO et un état de suivi extra comptable présente, au 30 Juin 2019, plusieurs écarts. Ces écarts se détaillent comme suit :

Client	Solde comptable au 30/06/2019	Solde selon les états extra comptables au 30/06/2019		Ecart	
		Solde selon MFGPRO au 30/06/2019	Solde selon un autre état extra comptable au 30/06/2019	Solde selon MFGPRO au 30/06/2019	Solde selon un autre état extra comptable au 30/06/2019
GROSSISTES ET AUTRES	5 204 445	8 300 388	6 042 543	(3 095 943)	(838 098)
CLIENTS DOUTEUX	685 078		795 091		(110 013)
EFFETS A RECEVOIR	6 148	57 359		(51 211)	
AVOIR A ETABLIR	(135 021)		(240 696)		105 674
TOTAL				(3 147 154)	(842 437)

L'écart négatif sur le solde MFGPRO concernant les grossistes et autres et qui s'élève à 3 095 943 dinars peut laisser présager soit des anomalies significatives soit un risque de chiffre d'affaires non constaté et de TVA collectée non déclarée.

Nous n'avons pas pu effectuer les mêmes diligences sur la situation au 31/12/2019 faute d'informations pertinentes.

Limitations relatives aux avances et dépôt sur commandes :

38. Le solde du compte « avances et dépôt sur commandes » qui s'élève au 31/12/2019 à 41 009 dinars représente le montant des cautions payées par la société au titre de la location des

conteneurs. Ce solde ne nous a pas été justifié ainsi que le solde d'ouverture s'élevant à 55 160 dinars.

Limitations et réserves liées aux liquidités et équivalents de liquidités :

i. Limitation liée à l'assistance à l'inventaire physique des disponibilités à la date d'ouverture :

39. Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique de la caisse centrale de la SIPHAT qui a eu lieu à l'ouverture des comptes (à savoir le 01/01/2019) et ce afin de pouvoir valider les avoirs en caisse ainsi que les autres valeurs qui y sont gérées (bons de carburant, tickets restaurant, chèques et effets impayés, chèques et effets non remis à leurs bénéficiaires, chèques et les effets en caisse...), et ce, à cause de notre désignation par l'assemblée générale ordinaire du 04 octobre 2019 postérieurement à la date d'inventaire.
40. Par ailleurs, nous n'avons pas pu mettre en place des diligences complémentaires sur le solde d'ouverture, en raison notamment des déficiences nombreuses relevées au niveau du système de contrôle interne.
41. Enfin, le brouillard de caisse accuse des retards importants de saisie des opérations par caisse en cours d'année, allant jusqu'à 3 mois de retard. De même, la saisie du brouillard est effectuée hors ERP sur un autre système informatique « gestion de la caisse » et est centralisé par la suite sur l'ERP « MFG-PRO » et ce, sur la base des montants globaux saisis. Cette situation présente un risque élevé d'omissions ou d'erreurs de saisie et augmente le risque de fraude et de suspens non justifiés.

ii. Limitations liées aux suspens bancaires non apurés :

42. Au 31/12/2019, il existe des suspens bancaires et comptables non justifiés remontant à plusieurs exercices et concernant divers comptes bancaires. A titre illustratif, le total des mouvements décaissés par la banque et non comptabilisés par la SIPHAT, remontant à plusieurs exercices antérieurs, s'élève à 20 845 dinars au 31/12/2019. Inversement, les mouvements comptabilisés par la SIPHAT remontant à plusieurs exercices mais non encore décaissés en banque, s'élèvent à 48 156 dinars. Cette situation laisse supposer un risque élevé d'anomalies que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iii. Réserve liée au compte bancaire du fonds social :

43. Au 31 décembre 2019, le solde débiteur du compte bancaire dédié au fonds social s'élève à 41 928 dinars contre un solde créditeur de 28 dinars au 31/12/2018. Ce compte aurait dû présenter, à la date de clôture, un solde débiteur de 1 215 227 dinars tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

En effet, compte tenu du solde de la dotation au fonds social existante aux capitaux propres pour 2 557 807 dinars en contrepartie des prêts à long et court terme accordés sur ledit fonds d'un montant global de 1 300 652 dinars, un écart non justifié et non présent dans le compte bancaire du fonds est dégagé au 31/12/2019 d'un montant de 1 215 227 dinars contre 964 167 dinars au 31/12/2018.

Bilan Fonds social au 31/12/2019			
Emplois		Ressources	
Fonds Perdus alloués 2019	64 254	FONDS SOCIAL au 31/12/2018	2 544 706
Solde Prêt Personnel à LT 31.12.2019	1 235 381	Total Intérêts reçus sur prêts 2019	66 577
Solde Prêt Fonds Social à CT 31.12.2019	65 271	Affectation des ventes déchets en 2019	10 778
ATTIJARI BANK 31.12.2019	41 928		
Ecart	1 215 227		
Total	2 622 061	Total	2 622 061

44. Enfin, il est à noter que les fonds relatifs au fonds social doivent être présentés en tant qu'autres actifs courants et non en tant que liquidité de l'entreprise.

Réserve liée à l'exhaustivité et à la présentation des amortissements différés et des pertes reportables fiscalement :

45. Au 31/12/2018 les amortissements réputés différés présentés parmi les capitaux reportés s'élèvent à 972 865 dinars contre des pertes totales reportées de 21 391 700 dinars. Ces amortissements différés ne sont pas exhaustifs (d'après nos estimations, ils s'élèveraient à 11 836 801 dinars).

46. Par ailleurs, nous ne disposons pas de l'analyse des pertes reportées par antériorité de déduction fiscale. Cette situation ne nous permet pas d'évaluer l'actif fiscal potentiel, non prescrit liés aux pertes déductibles (à présenter dans les notes aux états financiers).

Limitation relative aux provisions pour risques et charges

i. Limitation liée à la valorisation et à l'exhaustivité de la provision pour départ à la retraite :

47. La maquette retenue par la SIPHAT dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite utilise des paramètres (taux de rotation, taux de mortalité, taux d'actualisation...) qui ne sont pas à jour et ne nous ont pas été justifiés. Sachant qu'au titre de l'exercice 2019, la valeur de ladite provision s'élève à 629 505 dinars.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité ni sur la valorisation de la provision d'indemnité de départ à la retraite arrêtée au 31/12/2019.

ii. Limitations liées aux provisions pour litiges :

48. La société SIPHAT ne nous a pas communiqué d'états pertinents et fiables des affaires et litiges dans lesquels elle est engagée et pouvant présenter un risque de paiement éventuel. Aucune provision pour litiges n'a été constatée au 31/12/2019. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité ni sur la valorisation de la provision pour litige arrêtée au 31/12/2019.

Limitations et réserves relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :

i. Limitation liée à la valorisation et l'exhaustivité des fournisseurs

49. Les mouvements effectués sur les comptes fournisseurs locaux et étrangers ainsi que leurs soldes au 31/12/2019 ne sont pas justifiés, car non lettrés.
50. De même, il existe un écart non justifié entre le solde comptable et extra comptable des fournisseurs locaux d'un montant de 58 660 dinars sur un montant comptable brut de 4 649 231 dinars.
51. Par ailleurs, le solde des fournisseurs étrangers au 31/12/2019 s'élève à 8 008 260 dinars qui correspond à environ 1,8 années d'achats étrangers (achats qui s'élèvent à la même date à seulement 4 437 145 dinars). Il existe donc un risque élevé de règlements par financement en devises non comptabilisés à la date du dénouement de l'opération. La SIPHAT, ne nous a fourni aucun état des financements en devises par ses banques au 31/12/2019. En conséquence, il nous est impossible de valider les soldes fournisseurs et concours bancaires liés à ces transactions
52. De plus, la société n'effectue pas la distinction entre fournisseurs d'exploitation et fournisseurs d'immobilisation ce qui a pour conséquence de fausser la présentation des états financiers et notamment l'état de flux de trésorerie.

ii. Limitations et Réserves liées aux effets à payer et pénalités afférentes :

53. Il n'existe pas de système de suivi des échéances des effets à payer qui s'élèvent au 31/12/2019 à 2 067 483 dinars contre 1 925 402 dinars au 31/12/2018. Par ailleurs, les traites impayées ne sont pas identifiées dans des comptes à part (sachant que leur valeur s'élève au 31/12/2019 à 52 003 dinars).
54. De même, le rapprochement entre le solde extra comptable et le solde comptable du compte effets à payer fait ressortir un écart non justifié de 3 284 Dinars (solde extra comptable de 2 064 199 dinars contre un solde comptable de 2 067 483 dinars).
55. En outre, les pénalités de retard et les charges y afférentes ne sont pas provisionnées.

iii. Limitation relative à la réalité de la retenue de garantie sur fournisseurs d'immobilisation :

56. Les passifs de la société présentent une retenue de garantie non soldée pour 169 387 dinars réalisée par la SIPHAT sur deux fournisseurs depuis plusieurs années. Nous n'avons pas d'information quant au sort de cette retenue de garantie ni quant à l'absence de litiges associés.

iv. Limitation liée aux Fournisseurs, factures non parvenues :

57. Le compte « Fournisseurs factures non parvenues » est mouvementé très faiblement depuis 2017. Par ailleurs, il présente un solde au 31/12/2019 de 259 959 dinars contre 239 191 dinars au 31/12/2018. En effet, il s'agit des redevances et des allocations publicitaires qui auraient dû être facturées par les fournisseurs étrangers pour qui la SIPHAT produit, sous licence, des médicaments en Tunisie.

Compte tenu du manque d'informations sur le détail de calcul desdites allocations et redevances qui remontent à l'exercice 2010, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exactitude et

l'exhaustivité, la séparation de exercices des redevances à payer ainsi que sur l'exhaustivité et la valorisation du solde en date d'ouverture et au 31 décembre 2019.

Limitations et réserves relatives aux autres passifs courants :

i. Réserve relative au compte d'attente créditeur non justifié :

58. Il existe, au passif du bilan, un compte d'attente d'un montant de 30 543 dinars. Aux dires de la direction, ce compte est constitué essentiellement d'encaissements clients non identifiés et antérieurs à 2005. Ce compte présente un risque élevé d'anomalies que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes, notamment au niveau des soldes clients, des rapprochements bancaires et des flux de trésorerie.

ii. Réserves relatives aux comptes sociaux :

59. Les comptes de dettes sociales présentent des soldes d'ouverture d'un montant global non mouvementé de 1 842 879 dinars. Le détail de ces comptes créditeurs se présente comme suit :

Libellé du compte	Soldes ou montants arrêtés au 31/12/2018 mais non mouvementés en 2019
COTISATION C N R	169 289
RETRAITE CHARGE PATRONALE	245 153
PREVOYANCE SOCIALE	1 259 807
CAPITAL DECES	18 233
FRAIS DU PERSONNEL A PAYER (*)	150 397
Total	1 842 879

() Ce compte présente, au 31/12/2018, un solde créditeur de 507 555 dinars dont 357 158 dinars ont fait l'objet d'extourne courant l'exercice 2019 et 150 397 dinars toujours non mouvementés.*

Sur la base des correspondances échangées entre de la SIPHAT et la CNRPS au début de l'exercice 2019, la dette reconstituée de la société envers ledit organisme s'élèverait à 583 231 dinars et correspondrait aux cotisations patronales et salariales relatives au mois de décembre 2019 (salaire ; prime 4^e trimestre ; 13^e mois et ajustements automatiques des salaires).

Ainsi, un écart non justifié d'un montant 1 259 648 dinars relatif à une dette, non reconnue par la CNRPS, persiste à la date de clôture au niveau des comptes de la SIPHAT (laissant penser que les reconnaissances de dettes et échéanciers supportés par des effets à payer, n'ont pas été apurés au niveau des dettes comptables liées à la CNRPS).

Réserve relative aux avoirs sur ventes à l'exportation relatives au marché de la Cote d'Ivoire

Les ventes à l'exportation à destination de la Cote d'Ivoire ont fait l'objet, au cours des exercices 2019, et antérieurs de factures d'avoir d'un montant de 109 423 dinars correspondant à 33 442 euros. Telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Années / Clients	TEDIS PHARMA		PLANET PHARMA		COPHARMED		Total par année
	Numéro Avoir	Montant	Numéro Avoir	Montant	Numéro Avoir	Montant	
2015			AE150004	14 606	AE150007	12 459	27 065
2017			AE170003	4 965	AE170001	29 147	38 865
					AE170002	4 753	
2018					AE180001	4 380	22 569
					AE180002	18 190	
2019	AE190003	79 371	AE190006	7 977	AE190001	4 953	109 423
	AE190004	16 845			AE190005	277	
Total		96 216		27 549		74 158	197 923

60. Ces avoirs, présentent les anomalies suivantes :

- a. Ils ont été établis sans autorisation préalable du conseil d'administration, malgré leur caractère significatif.
- b. Ils auraient pour motif des produits supposés périmés ou à date de péremption proche, mais non justifiés par des bons de réception ou de retour, ou de reconnaissance des stocks avariés ou périmés par une autorité compétente et reconnue en Côte d'Ivoire.
- c. Concernant les médicaments supposément donnés comme échantillons (aux dires de la direction), aucun justificatif de conversion des quantités objet des avoirs en échantillon ou en gratuité ne nous a été communiqué ni prévu par des clauses contractuelles ou dument autorisé par le conseil.
- d. Ces stocks supposément périmés et détenus en Côte d'Ivoire ne figurent pas parmi les stocks de la SIPHAT.

61. Par ailleurs, nous avons constaté des règlements partiels des factures émises dont le reliquat a été couvert partiellement ou totalement par lesdits avoirs.

62. Les dossiers Export de la Cote d'Ivoire qui nous ont été remis, comprennent des conventions avec des intermédiaires, mais aucune convention ou bon de commande avec les clients finaux. Ce qui constitue une limitation quant à notre capacité à valider les droits et obligations relatifs aux soldes des clients concernés.

63. De même, il y a eu édition d'une facture (N° FX17/20 et datée du 01/08/2017) relative au client PLANETPHARMA dont le montant s'élève à 2 637 Euros mais qui n'est toujours pas retracée en comptabilité.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la survenance des opérations objets des avoirs et leurs impacts sur la réalité et la valorisation des soldes clients, ainsi que sur les quantités et valeur en stocks détenus en côte d'Ivoire au 31/12/2019. Enfin, compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'autres anomalies de type fraude ou erreurs liées au marché exportation à destination de la Cote d'Ivoire.

Limitations liées aux charges du personnel

64. Nous avons relevé des écarts non justifiés de majoration et de minoration entre la comptabilité et les journaux de paie relatifs à l'exercice 2019 résumés comme suit :

- Ecart de minoration (comptabilité sous-évaluée) estimés à 429 825 dinars notamment au niveau des rubriques « salaire de base » et « l'indemnité de transport ».
- Ecart de majoration (comptabilité sur évaluée) estimés à 64 254 dinars notamment au

niveau des rubriques « heures supplémentaires » et « autres indemnités et primes ».

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'anomalies relative à la masse salariale que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraude.

65. De même, l'indemnité de nuit et l'indemnité de responsabilité dont les valeurs s'élèvent respectivement à 23 752 dinars et 15 580 dinars, sont présentes dans les journaux de paie mais ne sont pas retracées en comptabilité.

Réserves et limitation relative aux jetons de présence

L'assemblée Générale Ordinaire de la société réunie en date du 04 Octobre 2019 a décidé l'attribution de jetons de présence relatifs à l'exercice 2018 et déterminée selon les taux prévus par la réglementation en vigueur.

66. La valeur des jetons de présence à payer au titre des exercices 2018 et 2019, estimée respectivement à 15 600 dinars et 17 550 dinars, n'a pas été provisionnée comme charges des exercices y afférents.

Il est à remarquer que les jetons de présence de 2017 qui s'élèvent à 26 057 dinars ont été constatés à tort en 2018, en fonction de la date de leur paiement et non de leur engagement (suivant date de la présence effective aux conseils de 2017). De même, les jetons de présence constatés en 2019 et qui s'élèvent à 3 688 dinars sont relatifs aux exercices antérieurs.

Réserves et limitations liées aux engagements hors bilan :

67. La société ne dispose pas de processus de suivi et de comptabilisation de ses engagements hors bilan. Contrairement aux exercices 2018 et antérieurs, la SIPHAT a présenté, dans sa note N° 27, un état des engagements hors bilan pour lesquels nous ne disposons pas d'informations fiables quant à leur exhaustivité, leur réalité, leur exactitude et leur valorisation (bons de commandes émis ou reçus par la SIPHAT, effets escomptés, cautions, autres garanties liées à des passifs, les crédits d'exploitation, crédit documentaire, intérêts non échus ...).

Réserve liée à l'absence de notes sur les parties liées :

68. La SIPHAT n'a pas présenté parmi ses notes aux états financiers la liste de ses parties liées et n'a pas divulgué leurs soldes de bilan et le total de leurs transactions réalisées au cours de l'exercice 2019.

Réserve liée aux informations quant à l'incertitude qui pèse sur la continuité d'exploitation

A la date du 31/12/2019, les dettes à court terme dépassent les actifs courants de 17,4 MDT (34 MDT contre 16,6 MDT) hors trésorerie nette. Par ailleurs, les capitaux propres présentent un solde négatif qui s'élève à 21,4 MDT. Enfin, la trésorerie nette de la société présente un solde négatif de 5,9 MDT. Tous ces facteurs réunis traduisent une grave crise de liquidité et de solvabilité, dénonçant des difficultés potentielles qui pourraient menacer la continuité d'exploitation de la SIPHAT. En réponse à cette crise, votre Conseil d'administration du 08 juillet 2019 a actualisé un plan d'affaires (Business Plan) en vue de redresser la situation.

69. Il est à noter que la société n'a pas présenté dans ses notes aux états financiers, les informations pertinentes quant à l'incertitude pouvant impacter sa continuité d'exploitation. De même, elle n'y a pas présenté son plan de redressement, ni la stratégie à réaliser et les moyens déjà mis en œuvre ou à mettre en œuvre pour assainir sa situation financière.

En conclusion de nos réserves et limitations exprimées précédemment, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si d'autres ajustements ou redressements éventuels auraient pu s'avérer nécessaires, si nous étions en possession de tous les éléments probants concernant les postes d'actifs, de capitaux propres ou de passifs du bilan ainsi que les éléments constituant l'état de résultat ou l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

De même, nous considérons que les redressements ajustements potentiels qui touchent les exercices antérieurs auraient dû nécessiter la présentation d'états financiers en PROFORMA afin de garantir une meilleure image fidèle et comparabilité des comptes.

3. Paragraphe d'observation

Conformément à la note 13, la SIPHAT a contracté, en 2019, un nouveau crédit d'exploitation à court terme d'un montant de 1 000 000 dinars avec la BH ainsi que d'autres crédits de rééchelonnement des financements en devises échus et non payés d'une valeur globale de 3 764 352 dinars. Sachant que la société dispose déjà d'un crédit d'exploitation de 3 000 000 dinars avec l'ATB et de 2 000 000 dinars avec l'UBCI (crédit de financement de stocks sur 3 mois avec intérêts encaissés d'avances).

Par ailleurs, elle dispose, au 31/12/2019, de découverts bancaires d'un montant total de 6 084 092 dinars.

Les impayés sur ces crédits sont virés en découverts bancaires et subissent le taux du découvert. Ces taux élevés ne sont pas contrôlés ni validés par la SIPHAT par rapport au TEG (Taux Effectif Global) tel que défini par la Banque Centrale de Tunisie. A titre illustratif, au 31/12/2019 les charges financières relatives aux concours bancaires s'élèvent à 751 895 dinars.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leurs ensembles et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après, constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Immobilisations corporelles

L'actif de la SIPHAT fait apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur brute de 63 583 726 dinars amorties à hauteur de 57 142 461 dinars soit une valeur comptable nette de 6 441 265 Dinars.

Nos travaux d'audit de cette rubrique ont consisté principalement à :

- Analyser l'outil de production et vérifier sa correcte appréhension par la société ;
- Vérifier le respect des conditions de prise en compte des immobilisations prévues par la Norme Comptable NCT 05 relative aux immobilisations ;
- Effectuer le rapprochement entre les valeurs comptables relatives aux immobilisations et celles issues du tableau d'amortissement (valeurs brutes, amortissements cumulés, valeurs nettes) ;
- S'assurer de l'exactitude des dotations aux amortissements comptabilisées ;
- Examiner les titres fonciers des terrains détenus par la SIPHAT afin de détecter les éventuels problèmes juridiques liés à la propriété et aux garanties y inscrites ;
- Contrôler les acquisitions et les mouvements de ces actifs.

Stocks

Les stocks de la SIPHAT présentent une valeur brute de 13 275 499 dinars et font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 713 807 dinars soit une valeur nette de 12 561 692 dinars. Ils représentent ainsi, 47% du total actif de la société.

Nos travaux d'audit de cette rubrique ont consisté principalement à :

- Assister à l'inventaire physique afin de vérifier les procédures de comptage et de l'organisation de l'opération d'inventaire et de s'assurer de la fiabilité et l'exactitude des données quantitatives indiquées dans le rapport d'inventaire.
- Examiner la méthode de valorisation des stocks retenue par la SIPHAT et évaluer sa pertinence étant donné la périssabilité de certains produits et matières ;
- Vérifier que l'évaluation des coûts d'entrée en stock est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock ;
- Tester le calcul du coût de production des produits finis et semi-finis ;
- Examiner un échantillon représentatif des dossiers d'importation afin de s'assurer du respect du principe de la séparation des exercices et de la prise en compte des stocks en transit au 31/12/2019 sur la base des conditions d'achat et des incoterms convenus ;
- Examiner la politique de dépréciation des stocks prévue par la SIPHAT afin de s'assurer de sa valorisation et son exhaustivité ;

Clients et comptes rattachés :

Les états financiers affichent des créances sur les clients et comptes rattachés d'une valeur brute de 3 262 779 dinars. Ces créances sont provisionnées à hauteur de 449 101 dinars.

Nos travaux d'audit de cette rubrique ont consisté principalement à :

- Vérifier l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des créances en s'assurant de l'intégration du fichier « Vente » au journal comptable ;
- S'assurer de l'existence des états de justification par client du solde au 31/12/2019 avec des transactions en suspens dûment justifiées par des dossiers de vente ou d'exportation.
- Envoyer des lettres de confirmation externes des soldes clients ;
- Examiner les encaissements postérieurs à la date de clôture afin de nous assurer de la valorisation des soldes clients à la date de clôture ;
- S'assurer de l'exactitude des actualisations des créances clients étrangers ;
- Vérifier l'existence d'une balance âgée des clients afin de détecter les indices de dépréciation des créances clients ;
- Etudier la politique de dépréciation retenue par la société afin de nous assurer de la valorisation et l'exhaustivité des provisions pour dépréciations constatées.

Liquidités et concours bancaires :

La trésorerie nette de la SIPHAT présente un solde négatif de 5 924 036 dinars. Il s'agit d'une rubrique importante dans les états financiers de par sa nature et sa valeur.

Nos travaux d'audit de cette rubrique ont consisté principalement à :

- Examiner les états de rapprochements bancaires afin de valider les soldes des comptes de liquidités ;

- Etudier l'antériorité des suspens bancaires et comptables, s'assurer de leur justification et dégager les suspens non justifiés non apurés ;
- Effectuer la revue subséquente des suspens bancaires de l'exercice ;
- Examiner un échantillon des mouvements par caisse et s'assurer de leurs justifications ;
- Envoyer des lettres de confirmation externes aux banques.

Fournisseurs et comptes rattachés :

Les états financiers présentent des dettes fournisseurs d'une valeur brute de 15 137 421 dinars représentant ainsi 56% du total passifs et capitaux propres du bilan.

Nos travaux d'audit de cette rubrique ont consisté principalement à :

- Vérifier l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dettes fournisseurs en s'assurant de l'intégration du fichier « Achats » au journal comptable ;
- S'assurer de l'existence des états de justification par fournisseur du solde au 31/12/2019 avec des transactions en suspens dûment justifiées par des dossiers d'achat ou d'importation ;
- Envoyer des lettres de confirmation externes des soldes fournisseurs ;
- Examiner les décaissements postérieurs à la date de clôture afin de nous assurer de la valorisation des soldes fournisseurs à la date de clôture ;
- Rapprocher l'état des effets à payer au 31/12/2019 avec le solde comptable et s'assurer de leurs décaissements effectifs afin de valider le solde à la date de clôture et de distinguer entre les effets à payer et les effets impayés ;
- S'assurer de la comptabilisation en déduction des dettes fournisseurs, des financements en devises convenus avec les banques ;
- S'assurer de l'exactitude des actualisations des dettes fournisseurs étrangers.

5. Rapport du conseil d'administration :

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction et au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société SIPHAT dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Malgré la concordance des chiffres entre le rapport du conseil d'administration et les états financiers, les limitations et réserves exprimées dans la section « Fondement de l'opinion défavorable » ci-dessus ne nous permettent de nous prononcer sur la fiabilité des informations fournies dans ledit rapport.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation, de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne

qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'Annexe A du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 21, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1. Evaluation du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur le système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction sous la supervision du conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des déficiences significatives concernant les dispositifs de contrôle interne de prévention et de détection mis en place par la SIPHAT, ainsi que ses systèmes d'information, touchants principalement à la conception, l'existence, l'efficacité et la permanence des contrôles. Ces déficiences majeures peuvent être à l'origine d'anomalies significatives que celles-ci proviennent d'erreur ou de fraude. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

3. Rapport sur les autres obligations légales et règlementaires :

Les capitaux propres de la SIPHAT présentent un montant total négatif pour 21 447 422 dinars. En effet, les pertes cumulées au 31 décembre 2019 se sont élevées à 50 182 710 dinars absorbant ainsi la totalité du capital social (qui s'élève à 9 000 000 dinars).

Au cours des quatre mois suivant l'approbation des comptes par l'assemblée générale ordinaire réunie le 04 octobre 2019, il n'a pas été tenu d'assemblée générale extraordinaire statuant sur la continuité d'exploitation de la société, et ce, en contradiction avec les dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. Aux termes du même article, si une assemblée générale extraordinaire ne s'est pas réunie dans le délai précité, toute personne intéressée peut demander la dissolution de la société.

Tunis, le 14 septembre 2021

**Le Commissaire aux Comptes
Pour le Groupement " ABC – FINACO "**

Maher GAIDA

Expert-Comptable

Annexe A : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit d'usage ISA telles qu'approuvées par l'OECT, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200, 202, 205 ET 475 DU CSC

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et opérations réalisées visées par ce texte. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

1. Prestations réciproques avec les sociétés PIERRE FABRE, PFIZER et SAIPH

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

	Prestations effectuées par la SIPHAT en hors taxes (a)	Solde Clients	Prestations effectuées pour la SIPHAT en hors taxes (b)	Solde Fournisseurs
PIERRE FABRE	1 512 162	460 268	-	-
PFIZER	473 975	212 266	73 799	78 472
SAIPH	-	-	68 375	70 327
TOTAL	1 986 137	672 534	142 174	148 799

Les détails de ces opérations pour l'exercice 2019 se présentent comme suit :

a- Prestations effectuées par la SIPHAT pour le compte de :

○ **PFIZER :**

- Contrat de location des locaux de fabrication, de stockage et à usage administratif conclu le 04/05/1999 tel que modifié par l'avenant n° 1 (01/04/2002) ; l'avenant n°2 (08/11/2005) ; l'avenant n°3 (23/10/2008) ; l'avenant n°4 (02/09/2009) et l'avenant n°5 (04/02/2013). Contrat de services prévoyant la mise à disposition de personnel, de certaines utilités (Electricité, eau de ville, Eau chaude, Eau bidistillée, Vapeur, Air comprimé et prévention incendie) et autres prestations (Maintenance des équipements, Entretien des locaux, Contrôle qualité, Contrôle de validation et de stabilité) conclu le 17/07/2002 ;
- Contrat de sous-traitance de contrôle de matières premières et des produits finis conclu le 01/07/1999 ;
- Contrat de façonnage « FELDENE SUPPOSITOIRES » conclu le 03/11/1999 tel que modifié par l'avenant n°1 du 25/03/2002 ;

○ **PIERRE FABRE :**

- Contrat de location des locaux de production conclu le 07/05/2009 ;
- Contrat de fournitures des utilités (Electricité, Vapeur, Air comprimé, Eau brute, Eau déminéralisée) et des services (Prévention incendie, Entretien des locaux, Gardiennage et espaces verts, Traitement des eaux usées) conclus le 07/05/2009 tel que modifié par l'avenant n°1 (01/01/2010) et l'avenant n°2 (02/12/2010) ;
- Contrat de prestation de service de contrôle des matières premières et des produits finis conclu le 26 /10/2009 tel que modifié par l'avenant n°1 (02/12/2010) et l'avenant n°2 (21/04/2014) ;
- Contrat de façonnage conclu le 01/08/2009 tel que modifié par l'avenant n°1 (01/04/2010) ; l'avenant n°2 (23/06/2011) et l'avenant n°3 (21/04/2014) ;

b- Prestations effectuées pour la SIPHAT :

○ **SAIPH :**

- Contrat de sous-traitance de production des « AMPOULES INJECTABLES »

○ **PFIZER :**

- Contrat de façonnage en sous-traitance du produit « FORMIDIAB COMPRIMES ».

Sachant qu'à part ce qui a été mentionné ci-dessus, aucun avenant ou contrat complémentaire ne nous a été communiqué par la société.

2- Autres opérations

- a-** Les comptes créditeurs de la SIPHAT enregistrent un compte courant actionnaires non rémunéré au nom de la Pharmacie Centrale, pour 6 millions de dinars.
- b-** Le chiffre d'affaires réalisé avec la Pharmacie centrale pour l'exercice 2019 s'élève à 11 089 343 dinars. Le solde client de la PCT s'élève, au 31/12/2019, à 1 143 644 dinars.

3- Opérations financières

a- La situation de l'emprunt BH se présente comme suit :

BANQUE	Date déblocage	Montant (Dinars)	Echéances réglées en 2019	Solde principal long terme non échu 31/12/2019	Solde principal court terme non échu 31/12/2019
BH	30/04/2019	2 000 000	450 749	899 109	650 142
TOTAUX		2 000 000	450 749	899 109	650 142

b- La situation des crédits d'exploitation se présente comme suit :

Eléments	Echéance sur	Solde au 31/12/2019	Taux d'intérêt	Nature d'intérêt
Crédit d'exploitation ATB	3 mois	3 000 000	NC*	Précompté
Crédit d'exploitation UBCI	3 mois	2 000 000	NC*	Précompté
Crédit d'exploitation BH	3 mois	1 000 000	9,07 %	Précompté
TOTAL		6 000 000		

(*) Non communiqués

c- La situation des crédits de rééchelonnement des financements en devises impayés se présente comme suit :

Eléments	Montant	Restant dû au 31/12/2019
Crédit de Rééchelonnement STB	1 420 000	1 420 000
Crédit de Rééchelonnement UIB	650 709	108 440
Crédit de Rééchelonnement UBCI	1 693 643	1 189 694
TOTAL	3 764 352	2 718 134

Notons que les flux de trésorerie relatifs aux crédits d'exploitation et de rééchelonnement susmentionnés se présentent comme suit :

Désignation	Montant
Encaissements Crédits en 2019	27 764 352
Décaissements Crédit en 2019	(24 046 218)
Restant dû	3 718 134

d- La situation des découverts bancaires, au 31/12/2019, se présente comme suit :

Banque	Solde au 31/12/2019
U B C I	382 481
B H A B I T	970 784
U I B	412 133

B N A	7 469
A T B	3 587 266
STB	723 959
Total	6 084 092

Tous ces crédits et découverts qui dépassent la somme de 7 000 000 dinars, devraient être régularisés par l'autorisation du conseil d'administration et l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tel qu'exigé par l'article 20.2 des statuts.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Rémunération et avantages du Président Directeur Général

Les obligations et engagements de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § du code des sociétés commerciales comportent la rémunération du Président Directeur Général.

La rémunération mensuelle de l'ex-Président du Directeur de la SIPHAT Général Monsieur Walid CHRIAA telle que fixée par l'arrêté du 13 avril 2018 est composée des éléments mensuels bruts suivants:

- Salaire de base pour 900 dinars ;
- Une indemnité de logement pour 200 dinars ;
- Une indemnité de responsabilité de 2 410 dinars ;

En plus des éléments susmentionnés, il a bénéficié :

- De la prise en charge des frais de téléphone à hauteur de 120 dinars trimestriellement ;
- D'une voiture de fonction avec 500 litres de carburant mensuellement.

La fin d'attachement dudit ex PDG a eu lieu suite à son nouvel attachement en dehors de la société à compter du 1er août 2019 conformément à l'arrêté du premier ministre du 31 Juillet 2019.

Par ailleurs, l'attachement de l'actuel président directeur général, Mr Anis KLOUZ a eu lieu à compter du 26/06/2019 conformément à l'arrêté du ministère de la santé du 09 juillet 2019.

La rémunération mensuelle du Président du Directeur Général actuel telle que fixée par l'arrêté du premier ministre du 25 Octobre 2019 est composée des éléments mensuels bruts suivants :

- Un Salaire de base pour 726 dinars ;
- Une indemnité de fonction pour 300 dinars ;
- Une indemnité de logement de fonction pour 45 dinars ;
- Une indemnité d'encadrement et de recherche pour 1 807,500 dinars ;
- Une indemnité de production incluse dans le salaire mensuel pour 125 dinars ;
- Une indemnité de non-clientèle 3 113 dinars ;
- Une indemnité de responsabilité de 560 dinars ;
- Une indemnité familiale pour 12,200 dinars ;

En plus des éléments susmentionnés, il bénéficie :

- De la prise en charge des frais de téléphone à hauteur de 120 dinars trimestriellement ;
- D'une voiture de fonction avec 500 litres de carburant mensuellement.

Les obligations et engagements de la société envers les deux PDG, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	PDG ANIS KLOUZ		PDG WALID CHRIAA	
	Charges de la période	Passifs au 31/12/2019	Charges de la période	Passifs au 31/12/2019
Avantages à court terme (salaires, primes, congé...)	55 635	-	38 067	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Totaux	55 635	-	38 067	-

2- Rémunération de la directrice générale adjointe :

La rémunération de la Directrice Général Adjointe, désignée par votre conseil d'administration réuni le 09 septembre 2019, est composée des éléments mensuels bruts suivants :

- Un salaire de base pour 1 295 dinars ;
- Une prime de productivité pour 164 dinars ;
- Une indemnité sujétion spéciale pour 527 dinars ;
- Une prime de présence pour 2 dinars ;
- Une augmentation de salaire 2014-2019 pour 370 dinars ;
- Une indemnité de transport pour 16 dinars ;
- Une indemnité de voiture pour 84 dinars ;
- Une indemnité de logement pour 177 dinars ;
- Une indemnité charge administratif pour 236 dinars ;
- Une prime de risque pour 12 dinars.

De même, elle bénéficie des primes et avantages sous mentionnés ;

- Une prime de rendement trimestrielle pour 1 113 dinars ;
- Un don de scolarité pour 210 dinars ;
- Un cadeau fin d'année pour 229 dinars.

Enfin, la directrice Générale Adjointe exploite une voiture de service mise à la disposition de son service.

A partir de sa désignation, les obligations et engagements de la société envers la Directrice Générale Adjointe, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	Charges de la période	Passifs au 31/12/2019
Avantages à court terme (salaires, primes, congés...)	22 935	-
Avantages postérieurs à l'emploi (IDR)	1 950	1 950
Totaux	24 885	1 950

3- Rémunérations des administrateurs :

L'assemblée Générale Ordinaire de la société réunie en date du 04 Octobre 2019 a décidé l'attribution de jetons de présence relatifs à l'exercice 2018 et déterminée selon les taux prévus par la réglementation en vigueur.

La valeur des jetons de présence à payer au titre des exercices 2018 et 2019, estimées respectivement à 15 600 dinars et 17 550 dinars, n'ont pas été provisionnées comme charges des exercices afférents.

La direction générale ainsi que les membres du conseil d'administration ne nous ont communiqué aucune déclaration concernant tout risque de conflits d'intérêts (direct ou indirect) entre leurs personnes et la SIPHAT. Par ailleurs, nous n'avons relevé aucune mention de conflits d'intérêts (direct ou indirect) au niveau des procès-verbaux des conseils d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autre conventions et opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et votre conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 14 septembre 2021

**Le Commissaire aux Comptes
Pour le Groupement " ABC – FINACO "**

Maher GAIDA

Expert-Comptable